



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ressortissants français d'origine marocaine bloqués au Maroc

Question écrite n° 29399

Texte de la question

M. Éric Coquerel interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les nombreux Français ayant été bloqués au Maroc lors du début du confinement lié au covid-19, empêchés de rentrer en France à cause des restrictions sanitaires et également faute de transports. La situation s'est, depuis, améliorée pour la grande majorité d'entre eux. Mais M. le député a été averti que certains d'entre eux, de nationalité française mais d'origine marocaine, restaient empêchés de rentrer en France, malgré leurs démarches administratives auprès du consulat de France. Il l'interroge sur les raisons de ces difficultés et lui demande s'il compte donner les consignes auprès de l'ambassade de France et du consulat afin de les lever.

Texte de la réponse

Tous les ressortissants français sont traités dans le respect du principe d'égalité par les autorités françaises. A cet égard, depuis la fermeture des frontières au Maroc le 13 mars, ce sont plus de 30 000 personnes qui ont pu rejoindre la France. Au-delà de nos ressortissants, plurinationaux ou non, des ressortissants marocains qui résident régulièrement en France ont également pu s'inscrire sur des vols retour, à chaque fois que la situation le permettait. Toutefois, en raison de la suspension des liaisons commerciales entre le Maroc et la France, le nombre de demandes de retour en France excède encore l'offre de transports disponibles. Cette situation appelle donc l'ambassade et les consulats généraux de France au Maroc à prioriser les demandes reçues en fonction de leur urgence, en réservant prioritairement des places dans les avions à nos ressortissants qui justifient être dans une des trois situations suivantes : urgence médicale ne pouvant être traitée au Maroc ; urgence familiale d'enfants en bas âge séparés de leurs parents ; urgence professionnelle avec risque de perte d'emploi ou de faillite d'une entreprise. Le réseau diplomatique et consulaire s'efforce de faciliter l'augmentation de l'offre de transports dans un contexte de fermeture des frontières internationales et de suspension des liaisons aériennes et maritimes. L'objectif est de permettre le retour, le plus rapidement et dans les meilleures conditions possibles, de l'ensemble de nos compatriotes désireux de rentrer en France. A cet égard, entre le 8 et le 25 juin, un programme spécial renforcé de 60 vols a été mis en place par la compagnie Transavia reliant les villes de Casablanca et de Marrakech à Paris. Par ailleurs, Air France poursuit désormais son programme hebdomadaire de 7 vols au départ de Marrakech et de Casablanca, 2 vols étant maintenant effectués par des avions gros porteurs.

Données clés

Auteur : [M. Éric Coquerel](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29399

Rubrique : Français de l'étranger

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères \(M. le SE auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 mai 2020](#), page 3332

Réponse publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 9000